



ANTILLA

Depuis 1981

L'actualité économique, politique, sociale et culturelle en Martinique

Guadeloupe/Guyane: 2,30 euros - France: 2,60 euros - CPPAP 0525186520 - ISSN 0757555

N° 1946 - 19 Novembre 2020 • 2,20€



Commerce à Foyal :

L'association Fort-de-France Cœur de Martinique décline sa stratégie de résistance

Céline Rose : Présidente de la CPME-Martinique

" Jusqu'à maintenant je n'ai pas entendu "exonération" de charges ou "annulation" de dettes "

A propos des pluies abondantes de ce mois de Novembre 2020...

Par José Nosel



DÉBAT...

Steve Gadet :

La question raciale o péyi

Que faire ? Rester calme ou tout brûler ?

Vié dlo dan linò

Gwo lapli tonbé lasimenm pasé dan linò atlantik.

Sa pa ka rivé souvanman, mé délè lapli pé désidé wouzé ki an pati Matinik selman. Si té ni gwo soley anlè kot karayib-la, gwo lapli anni néyé moun pa asou linò atlantik.

Es sé pa pou fè nou sonjé nou adan an péyi éti katastrof toujou la. Siklòn, tranbmanntè, razmaré, volkan ek gwo-dlo toujou ka véyé nou. Orki menmsi nou pa ni sézon kon avan kontel, sézon mab, sèvolan épi kisasayésa. Sézon lapli toujou la. Sézon-an ka bout normalman a la fen mwa novanm. Mé pa bliyé nou trapé ni lontan lontan an siklòn an mwa désanm. Lanati éti nou ka malmennen épi vié kanman nou, es i pa ka vèti nou ?

Si nou pa ni an plan jénéral ka réfléchi ek pré-vwa tout danjé natirel, asiré nou ké sipri kon sa fet lasimenn pasé. Jik ni sèten moun pa ka menm kouté lamétéo. Yo ka di i ka manti. Poutan yo té bien di nou té ni anlo gwo makòso chajé épi dlo té key kouvè nou.

Es fok pa aprann yich-nou sa yo kriyé épi bel fransé « La culture du risque » kivédi aprann prévwa.

Nou pa ka kité chimen ba dlo. Lè gwo lapli tonbé, tout kannal bouché. Dlo-a kak pran

lari sèvi savann pou i désann an lanmè.

Nou ka konstui an tout sans, mé dlo-a ka chaché chimen'y é sé kay ka pran fè.

Sa ka fè lapenn wè dé gran-moun ped tout travay lavi-yo dan an batzié lè kay-yo foukan oben ka foukan piti a piti pas i ka fann toupatou.

Konmen sinistré éti ka soufè atjelman asou Sent-Mari, Trinité, Gwo-Mòn ek Loren. Chaben déplasé mes es la CTM té paré pou sa ?

Nestò té a zéro douvan soufrans moun komin-li ki soufè anlo pa koté Bizoden ek Rikilé. I menm di, si CAPNORD pa ni asé lajan i ké alé jik Oministè. Es sa pa travay dépité ?

Pouleman anlo lawout koupé, anfen éleksion ka vini, akondi lot-la ; glison !

Adjilbè di mwen an konpèy ka rété dan linò di'y konsa ;

Lapenn pofitè, ga tousa dlo nou té ni lasimenm pasé té ka néyé moun atjelman pa ni an gout dlo an sé robiné-a !

Pou tout bon akondi poveb-la « pli ou déchiré pli chien ralé'wé.

Jid



Bel poveb kréyol :
« Soley kouché malè pa kouché »

RBR
 LA RADIO DES HITS

WWW.RBRFM.COM

103.4 RBRfm.com 106.8 TÉL: 0596 60 00 90 | RADIORBR@GMAIL.COM

Lorsque Dialogues, Débats, opinions et points de vue s'entrechoquent...

Dans ce journal les points de vue importants continuent sur le ou les sens à donner à nos actualités. A lire la semaine prochaine, la seconde partie de l'article de Steeve Gadet qui répond à Emmanuel de Reynal (à ne pas confondre avec Guillaume de Reynal auteur du livre UBUNTU interviewé récemment par Gérard Dorwling-Carter). A lire aussi semaine prochaine un texte de Michel HERLAND, universitaire, s'inscrira dans la même veine et fait partie de la suite des analyses développées dans notre journal dont celle de José Nosel, pour, comme il l'a précisé, « **reconsidérer, sans complexes, sans amertumes, l'Histoire qu'on nous a racontée jusqu'ici** ». Et aussi celui de la tribune proposée par Marlène Hospice, ancien présidente de l'AGEM des années 1962/1963, sur sa vision du rôle de Schoelcher et aussi de quelques autres, tels ceux de de Oruno D. Lara (Antilla 1931) et de Mme Alexanne Ozier-Lafontaine (Antilla 1930).

UN DÉBAT NÉCESSAIRE ...

Henri Pied

STEVE GADET

La question raciale o péyi :

Que faire ? Rester calme ou tout brûler ?



Frotter ses idées à la question raciale sans les bons outils, c'est comme mettre ses mains sous un capot de voiture sans matériel approprié. Vous êtes limités malgré votre bonne volonté. Les difficultés s'enchaînent : des vis que vous ne pouvez pas déboulonner, des pièces impossibles à vérifier et nettoyer faute de bonnes clés. Avec ce papier, j'aimerais déposer de nouveaux outils dans la boîte à penser de la question raciale car notre bonne volonté, nos expériences personnelles, nos sentiments et nos ressentiments ne suffisent pas pour déconstruire et construire ce qui doit l'être.

On s'identifie très facilement aux manifestations du racisme et aux luttes antiracistes aux Etats-Unis. En plus d'avoir des icônes immortelles en la matière, c'est un grand pays qui arrive à donner une immense caisse de résonance à ce qui se passe chez lui. Nos réseaux sociaux, nos films, nos marques et nos artistes préférés en viennent. La façon dont les américains ont quasiment pris en otage l'imagination des populations de plusieurs coins du globe est assez particulière. Il ne se passe plus une année, voire un trimestre, sans qu'une vidéo ou une histoire étatsunienne des plus révoltantes occupe le débat public

...Suite pages 13 et 14

Directrice de la publication : Valentine Hellenis : 0596 75 48 68 • Directeur de la rédaction : Henri Pied: 0596 75.48.68

Rédaction: Tony Delsham, Henri Pied, Gérard Dorwling-Carter, Mike Irasque, Philippe Pied

Commercialisation, marketing et publicité : Philippe Pied • Conception : OCM : 0696 73 26 26

Collaborateurs : Gérard Dorwling-Carter, Philippe Pied, Nadia Celcal, Judes Duranty, Nathalie Laulé,

Impression: Imp. PRIM • Attention : les documents, manuscrits ou non, restent la propriété de la rédaction.

Bureaux : 60 Route Jambette-Beauséjour - 97200 Fort-de-France • Adresse postale : Antilla - 40, rue Schoelcher - 97232 Le Lamentin

Internet : antilla-martinique.com • E-mail: antilla4@orange.fr • Téléphone : 0596 75 48 68 • Port.0696 73 26 26



Conflit

de générations.

Le 22 octobre, la secrétaire d'Etat à la jeunesse s'est confrontée à un débat houleux avec 130 jeunes, lors d'une rencontre organisée par la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France, à Poitiers. Une semaine plus tard, elle a annoncé une inspection au sein de la fédération.

Les organisateurs du rassemblement d'une centaine de jeunes de centres sociaux ne s'attendaient pas à ce que cette rencontre annuelle provoque de telles répercussions.

Chaque année, la fédération organise avec son Réseau Jeunes, qui comprend 45 centres sociaux, des discussions autour d'un thème, défini par les participants. Cette année, le thème des religions et de la laïcité avaient été choisis. La rencontre avec Sarah El Haïry clôturait quatre jours de discussions sur cette thématique.

Mais le programme ne s'est pas déroulé comme prévu. Si d'un côté, certains jeunes ont appelé à plus de religion au sein de l'école, la secrétaire d'Etat n'a pas semblé être entendue, notamment lorsque cette dernière défendait la laïcité au sein des établissements scolaires.

Point culminant du malaise de cette rencontre : la décision de Sarah El Haïry d'entonner la

Marseillaise. « Je suis particulièrement seule. Je cherche l'unité autour de l'hymne, mais personne ne se lève, au début, personne ne chante, ce qui n'est plus le cas à la fin », raconte la secrétaire d'Etat.

Sarah El Haïry, secrétaire d'Etat à la jeunesse, a demandé une inspection de la Fédération des centres sociaux de France (FCSF), pour comprendre l'origine du discours porté.

Ces faits sont symptomatiques d'une incompréhension de ce qu'il est courant d'appeler les valeurs de la République synthétisées dans le triptyque Liberté-Egalité-Fraternité. Et ses corollaires pour leur mise en œuvre, tels que les principes démocratiques, ou encore la laïcité.

Il y a à l'évidence une mise à jour à effectuer.

...

« La Martinique pour sa part vit une époque où la haine, la méfiance et la peur entre des descendants d'esclaves et de colons sont prégnants. Il s'agit selon nous des conséquences d'une histoire fondatrice dramatique enfouie, longtemps refoulée et dont les aspects contradictoires sont encore actifs », peut-on lire dans un texte de d'un groupe de citoyens formé des différentes composantes de la société martiniquaise.

Pour ces personnes de bonne volonté, « l'histoire semble être le nouveau moteur des luttes sociales,

la matrice de sens des conflits sociétaux. Tout se passe comme si les rôles, les situations, les positions des martiniquais d'aujourd'hui étaient restés à l'identique de ceux dans lesquels vivaient leurs aïeux du temps de l'esclavage. »

Aussi est-il proclamé que : « Conscients des non-dits, des préjugés, des réalités historiques, des positions sociétales actuelles des descendants de cette terrible histoire et d'une vie marquée par l'hypocrisie des rapports entre Nous, nous avons décidé d'impulser l'effort d'une Conciliation entre toutes les composantes de notre société pour déjà nous connaître, nous parler et tenter de trouver des solutions à cet état de prérupture.

Cette conciliation, nous la concevons comme un mouvement animé par le profond désir d'unité. Elle ne pourra se faire que si nous avons le courage d'affronter notre réalité, que si nous adoptons le principe de la Vérité !

Vérité sur notre histoire, vérité sur notre fabrication, vérité sur ce que nous sommes devenus, vérités sur nos démons (couleur de peau, racisme, communautarisme...), mais aussi vérité sur nos forces héritées des combats que nous avons menés pour sauvegarder la Vie.

C'est le but et l'éthique du comité que nous avons créé, le Comité Vérité et Conciliation. Nous souhaitons installer en Martinique, une démarche

citoyenne sincère, courageuse et respectueuse. Il s'agit d'une action de fond qui doit s'installer dans la durée, car on ne déconstruit pas ce qui s'est construit en 385 ans d'un simple coup de baguette magique. »

Les 13 mois Vérité et Conciliation

« Il y a 172 ans, durant 13 semaines, d'avril 1848 au 22 mai 1848, les esclaves martiniquais ont secoué le système esclavagiste pour finalement obtenir, après l'apogée du soulèvement du 22 mai, la proclamation anticipée de l'abolition de l'esclavage le 23 mai 1848.

En écho à ce grand mouvement salvateur, nous avons décidé de commencer notre travail de Vérité et de Conciliation par l'organisation d'un cycle de 13 Grand Kozé qui aborderont sans fard ce que nous étions et ce que nous sommes devenus. »

Ces rencontres accueilleront un large public réunissant toutes les composantes de la société martiniquaise. Elles s'appuieront notamment sur l'histoire de la Martinique, et en particulier de la période esclavagiste, comme « porte d'entrée » au dialogue et aux débats.

L'objectif étant d'ouvrir enfin l'échange et la conversation autour du délicat sujet des relations entre les descendants d'esclaves et les descendants des colons, sur les perspectives du vivre ensemble.

Concrètement : Chaque mois, un thème spécifique ouvre les débats : 45 minutes (maximum) de conférence + 2h de débat et d'échanges avec le public. Chaque conférence est filmée et relayée en direct sur les réseaux sociaux. Elle fait l'objet

d'une synthèse écrite qui sera compilée dans un « livre mémoire » à l'issue des 13 mois.

Antilla reviendra plus longuement et sur le détail de le projet de ces personnes animées par la volonté de mettre à plat les problèmes de cette société sans détours, ni non-dits.

Gérard Dorwling-Carter.



Des faits et des hommes

La semaine utile de GDC

Une meilleure coopération des territoires d'Outre-mer dans leurs bassins régionaux respectifs



Les députées, Annie Chapelier (Agir ensemble) et Bérengère Poletti (LR), co-rapporteuses de la mission d'information sur l'environnement international des Outre-mer, notent dans un rapport présenté devant la Commission des affaires étrangères, « la force du lien qui unit les territoires ultramarins à l'hexagone occulte les relations que les Outre-mer pourraient entretenir avec leur environnement régional. »

L'intégration régionale des Outre-mer pourrait « être un atout qui, s'il était bien exploité par la diplomatie, permettrait à la France de s'affirmer comme une puissance mondiale et à l'Europe de rayonner sur les trois océans ».

La coopération régionale est « limitée par son ampleur et inégale d'un territoire à l'autre (...) plus aboutie dans le Pacifique et plus embryonnaire dans la Caraïbe ». (...) Dans l'océan Indien, La Réunion développe des initiatives intéressantes, qui contrastent avec l'isolement de Mayotte, compte tenu de la revendication de souveraineté comorienne sur ce territoire ».

La coopération est également « inégale d'un domaine à l'autre (...) Qu'il s'agisse du narcotrafic, de la pêche illégale ou de l'orpaillage clandestin (...), la France déploie avant tout une action régalienne et unilatérale ». Les raisons... « une myriade d'acteurs dans toutes les administrations et à tous les niveaux de l'État ».

Il est nécessaire de « convaincre les opinions et les élus ultramarins, que l'intégration régionale n'est pas une manière de promouvoir une

différenciation avec la métropole qui serait défavorable aux territoires », que la France « réinvestisse les bassins régionaux des Outre-mer ».

« ... La Caraïbe, en particulier, est un espace oublié par la diplomatie française »

Lés députées proposent une meilleure coordination entre acteurs (Etat, collectivités territoriales, UE) « pour définir des objectifs communs » la coopération sanitaire, les enjeux du réchauffement climatique » etc.

Trois jours de discussions entre Fanon et Sartre, à Rome en août 1961.

A partir de sa brève rencontre avec Sartre en 1961, Frédéric Ciriez et Romain Lamy retracent en BD le parcours du Martiniquais Frantz Fanon.

Août 1961, Frantz Fanon arrive à Rome attendu à l'aéroport par Simone de Beauvoir et Claude Lanzmann pour une rencontre avec Jean-Paul Sartre en vacances en Italie pour obtenir que le philosophe préface ce qui sera son ouvrage fondamental : les Damnés de la terre.

«Demandez à Sartre de me préfacier », a-t-il écrit à son éditeur François Maspero : « Dites-lui que chaque fois que je me mets à ma table, je pense à lui. Lui qui écrit des choses si importantes pour notre avenir, mais qui ne trouve pas chez lui des lecteurs qui savent encore lire et chez nous tout simplement des lecteurs. »

C'est Claude Lanzmann qui a transmis au philosophe le manuscrit. La rencontre de visu entre les deux hommes constitue la trame de la bande dessinée.

Nous appelons au rassemblement des forces de gauche pour les prochaines régionales, en Ile-de-France. »

La Martiniquaise Audrey Pulvar, adjointe au maire de Paris, est la première signataire d'un appel intitulé « Ile-de-France en commun » qui lance le début



de la campagne des Régionales à Paris et dans sa banlieue.

Des personnalités comme Anne Hidalgo, maire de Paris, Bernard Cazeneuve, ancien Premier ministre de François Hollande, de nombreux antillais ont signé cet appel: Jacques Martial, ancien patron du MACTe et conseiller de Paris, Jocelyne Béroard, le cinéaste Lucien Jean-Baptiste, le journaliste Michel Reinette, France Zobda, le comédien Greg Germain, le conseiller régional Pierre Kanuty, Valentin Narbonnais, adjoint au maire de Colombes, la députée de Paris George Pau-Langevin, la militante féministe Chantal Clem figurent parmi les 230 signataires de cet appel.

Chlordecone : mobilisation unitaire du 7 novembre

« Cette mobilisation a eu un triple mérite: montrer que l'on peut agir ensemble pour cette cause vitale et urgente ("sortir de la catastrophe chlordecone") en dépit des divergences politiques ou politiciennes.

C'est le constat

Signifier clairement que Covid et confinement ne suffiront ni à masquer ni à congeler nos colères et nos revendications. Affirmer que le combat doit prendre une dimension supérieure car c'est de la vie dont il s'agit.

L'idée d'une négociation du peuple et de l'État progresse dans les esprits et va de pair avec son corollaire indispensable : construire un rapport de forces, seule garantie d'une négociation sérieuse et utile.

Les rassemblements, les manifestations de rue, les protestations devant les tribunaux, la multiplication des prises de position, l'élargissement sur place et à l'échelon international font partie de cette construction mais nous savons bien que seule la grève générale à l'échelle des deux pays martyrs de ce crime d'État sera de nature à découpler les énergies populaires et à obliger l'État à mettre à notre disposition les moyens de mise en œuvre des solutions que le peuple forge depuis des années et dont les 52 points du mouvement social sont une synthèse en constante amélioration.

Nous savons bien qu'une telle action ne se décrète pas en appuyant sur un bouton, que l'idée doit gagner les équipes syndicales et au moins une partie significative des directions des confédérations et centrales syndicales. Nous n'y sommes pas pour le moment ! Mais la préparation des esprits à un mouvement d'ampleur n'est pas une tâche à renvoyer à demain.

C'est maintenant qu'il faut mettre la main à la pâte. Nul ne peut prédire le rythme ni fixer les échéances assis dans un bureau. Luil koud ! Grif an tè ! Mété an rout ! Poté mannev ! On peut prendre la formule que l'on veut. L'objectif est simple : secouer les apathies ! briser les sectarismes ! soumettre les égos anciens et nouveaux, tenir en respect les politcailleries concurrentes: c'est une mission que le peuple peut accomplir, doit accomplir. Doubout pou la vi ! » Extrait de la lettre hebdomadaire de Révolution Socialiste.

Donald Trump ne cèdera pas

Malgré le fait que le président élu, Joe Biden, soit sorti en tête du vote populaire avec au moins 5 millions de personnes, et malgré le fait qu'il ait des leaders significatifs dans cinq États clés, Donald Trump a affirmé sans fondement que l'élection est truquée contre lui.

Il utilise ces affirmations pour saper les résultats des élections, mettre en doute le processus démocratique et pour essayer de convaincre le peuple américain qu'il est le vrai gagnant.

La campagne Trump a engagé une série de procès sans fondement dans

les États aux résultats en balance, avec des allégations allant de « les personnes mortes ont voté » à « des bulletins de vote arrivés en retard sont comptés. » Jusqu'à présent, les juges se sont prononcés contre la campagne Trump dans presque tous les cas, en invoquant un manque de preuves.

Trump et ses partisans s'en prennent même à Fox News parce qu'il a annoncé l'élection de Biden.

William Barr, le procureur général, a autorisé les procureurs fédéraux à enquêter sur les irrégularités électorales, une mesure sans précédent qui a incité le chef de l'unité des infractions électorales du département de la justice à démissionner.

Trump s'appuie sur des personnalités telles que Ken Starr, le lieutenant-gouverneur du Texas, et J Christian Adams, un ancien fonctionnaire du ministère de la justice, pour poursuivre sa croisade contre la fraude électorale.

Toutefois il est très peu probable que Trump puisse manipuler les leviers de la démocratie et les garanties en place.

Mais il existe une théorie juridique à long terme, émise par les républicains avant les élections, selon laquelle les assemblées législatives favorables aux républicains dans des endroits comme le Michigan, le Wisconsin et la Pennsylvanie pourraient ignorer le vote populaire dans leurs États et nommer leurs propres électeurs. La loi fédérale permet aux législatures de le faire si les États ont « omis de faire un choix » le jour où le collège électoral se réunit. Mais il n'y a aucune preuve de fraude ou de malversation systémique dans aucun État, et les marges de manœuvre importantes de Biden dans ces endroits montrent clairement que les États ont, en fait, fait un choix.

En l'état, les allégations de Trump alimentent le doute sur le processus électoral, attisent les divisions et encouragent les républicains à résister à la gouvernance de Biden.

Tous les litiges électoraux doivent être résolus avant le 8 décembre, date limite dite de la « sphère de sécurité ». Le 14 décembre, les électeurs du collège électoral auront déposé leur bulletin de vote.

Dans presque tous les États, le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de voix remporte toutes les voix électorales pour cet État. Avec l'avance de Biden, il est presque certain qu'il sera confirmé comme président élu.

Alors que tous les grands réseaux d'information ont annoncé l'élection de Biden, les partisans de Trump ont recours à Facebook et à d'autres forums de médias sociaux pour répandre des mensonges sur la fraude électorale.



Commerce à Foyal : L'association Fort-de-France Cœur de Martinique (FCM) décline sa stratégie de résistance



Philippe Jock et Thierry d'Abadie de Lurbe (MI)

Après la *Foyal App* - application se voulant la vitrine du centre-ville, lancée en mai dernier - l'association *Fort-de-France Cœur de Martinique (FCM)* a présenté aux médias sa "petite sœur" : la *Foyal App Shop*, permettant aux client.e.s d'acheter en ligne des produits proposés par des commerçants de Fort-de-France, de se les faire expédier par les voies conventionnelles ou alors d'en prendre possession via une démarche de 'click and collect' ('cliquer et récupérer') où le client vient donc disposer de ses achats dans un espace dédié : une *Conciergerie* établie entre les

murs du siège de la *Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique (CCIM)*, 53 rue Victor Hugo, à des jours et horaires établis*. Des « solutions » numériques rendues encore plus nécessaires, sinon urgentes, par les confinements successifs et l'approche des fêtes de fin d'année, période cruciale d'un point de vue économique pour nombre de commerçants. A l'issue de l'inauguration de cette conciergerie, nous avons échangé avec trois acteurs majeurs du commerce foyalais.

Philippe Jock :

« Ajouter un deuxième confinement pour ces commerces dits "non essentiels" a créé un sentiment d'injustice »



Le président de la CCIM, Philippe Jock, évoque notamment les « solutions alternatives » mises en place suite à ce reconfinement.

Antilla : Quinze jours après le début de ce reconfinement*, quelles remontées avez-vous de ces commerçants dits « non essentiels » ?

Philippe Jock : Les commerçants se remettaient à peine du premier confinement ; le tissu économique était fragilisé, les chiffres d'affaires (CA) de juillet et août derniers n'avaient pas été exceptionnels puisque, à l'occasion du sondage que nous avons réalisé il nous a été remonté que seul un **quart** des chefs d'entreprise interrogés avait retrouvé leur chiffre d'affaire d'avant le premier confinement. Trois quart des chefs d'entreprise avaient donc des baisses de CA, dont certaines très significatives : 25 % de ces chefs d'entreprise avaient perdu plus de **50%** de leur CA. Par conséquent, ajouter un deuxième confinement pour ces commerces dits "non essentiels" a créé un sentiment d'injustice, d'inéquité, donc il nous est apparu nécessaire de faire remonter à l'Etat le désespoir et les difficultés des commerçants, en disant que peut-être une solution de couvre-feu aurait été plus efficace, dans la

mesure où nous pensons, certes sans preuves scientifiques, que les contaminations se passent plus dans les sphères familiale et amicale que sur le lieu de travail et dans les petits commerces. D'ailleurs je rappelle que ces petits commerçants ont **investi** dans des dispositifs de sécurité sanitaire – gel, masques pour les clients qui n'en auraient pas, plexiglas pour certains commerçants – et que le coût moyen pour un petit commerce est à peu près de 1800 euros. Ils ont donc investi 1800 euros en sortie de confinement - qu'ils n'avaient pas encore rentabilisé et amorti - et *on* leur annonce quelques mois plus tard qu'il faut fermer à nouveau. Alors nous avons travaillé assez vite à des solutions alternatives, permettant de réaliser un peu de chiffre d'affaires.

Lesquelles par exemple ?

Cette conciergerie, en lien avec la FCM, est une réponse ; l'application *Foyal App* en est une deuxième. Mais nous aussi à la CCIM, avons une réponse adaptée pour les restaurateurs et petits commerçants, avec la possibilité pour ces deux activités d'être sur une *marketplace* locale. Des start-up locales ont travaillé, et à la suite d'une consultation nous avons sélectionné une plateforme qui va mettre en ligne les produits de ces commerçants – l'idée étant que tout soit prêt la semaine prochaine et que les premières ventes puissent se réaliser. Et pour les restaurateurs, nous avons sélectionné une application locale, *Table*, qui est également la réalisation d'une start-up locale, qui a fait ses preuves durant le premier confinement et qui est aujourd'hui en capacité, sous 5 jours, de mettre en ligne les menus, de permettre aux consommateurs de réserver, de se faire livrer ou de venir récupérer les produits. Donc ça permettra aux restaurateurs d'avoir une dynamique de vente à emporter structurée et organisée, plus conséquente que ce que certains ont déjà fait avec leurs 'fichier clients' et pages *facebook*. Et nous avons aussi à la CCIM une application qui s'appelle *Geolocal 972*, qui permet de localiser tous les commerces qui sont ouverts, qui font du 'click and collect' ou de la vente à distance.

Dans une récente communication, vous avez regretté que certains dispositifs étatiques n'aient pas été lancés de manière anticipée eu égard à ce reconfinement : de quoi s'agit-il ?

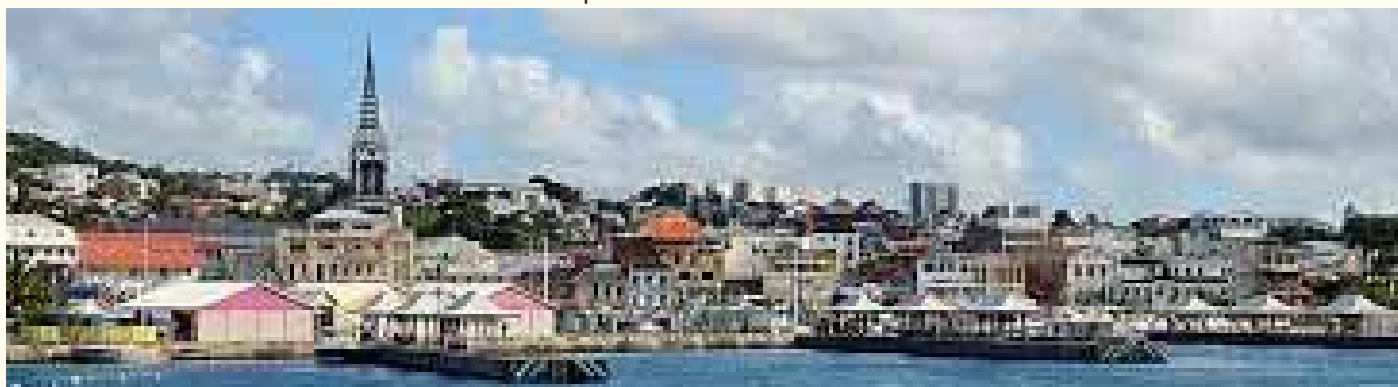
Commerce à Foyal



C'est vrai, je parlais du 'fonds de solidarité' qui a été sensiblement augmenté puisque son plafond est passé à 10.000 euros. Ce dispositif suppose que les personnes intéressées aillent sur le site internet de la 'Direction régionale des finances publiques' pour déclarer le chiffre d'affaires du mois de novembre, mais par définition on connaît déjà ce chiffre, il est de zéro... .

Et ce d'autant que les activités de 'vente à emporter' ne sont pas prises en compte pour le calcul du chiffre d'affaires du mois de novembre. Si on sait qu'on est

confiné.e.s pour 4 semaines, pourquoi ne pas ouvrir directement l'application pour que les sommes arrivent sur les comptes des commerçants dès le début de décembre ? Mais je pense que certaines remarques ont été quand même un peu prises en compte, parce que le site devrait être disponible à partir du 20 novembre prochain. Il y a eu une petite anticipation, suite aux remontées du 'terrain'.



Thierry d'Abadie de Lurbe :

« Avec l'application c'est comme si les gens
seront en ville en permanence »



Le dynamique président de la FCM, Thierry d'Abadie de Lurbe, ne fait pas mystère de son enthousiasme quant à ces innovations, actuelles et à venir.

Antilla : D'où est venue l'idée de ces applications numériques ?

Thierry d'Abadie de Lurbe : Les clients martiniquais ne connaissent pas l'offre de la ville ; ils ne savent pas ce qui se fait en ville. Donc l'idée était vraiment de permettre à tout un chacun de découvrir - à travers l'application qui est une vitrine des commerces, de toutes les offres de la ville, aussi bien de la mairie que des transports etc. - ce qui se fait sur la ville. A partir de ça, l'application a été créée. En cliquant sur le commerce, vous voyez ses offres ; ça vous permet également d'y accéder en géolocalisation, de l'appeler par téléphone, etc. A partir de l'application vous voyez donc tout ce qui se fait sur la ville ; c'est vraiment une vitrine exceptionnelle, et gratuite pour les commer-

çants. D'ailleurs, l'idée aujourd'hui est d'encourager les commerçants à participer à toute cette **stratégie** qui se met en place : conciergerie, *click and collect*, etc. On attend beaucoup d'eux parce que c'est gagnant-gagnant ; c'est permettre aux commerçants de vendre leurs produits en toute circonstance - même hors des horaires d'ouverture puisque nous prendrons le relais. Et dans la période 'actuelle' c'est un palliatif : ça leur permettra de vendre même en étant fermés.

Toutes ces innovations ont-elles vocation à être pérennes ?

Ah oui, clairement, à durer pleinement ; la volonté est de travailler dans la durée. Et vous savez, notre volonté était aussi de changer le fonctionnement qu'on avait.

C'est-à-dire ?

On fait des événements - grande braderie, etc. - c'est super, ça marche bien, il y a du monde en ville, mais les gens viennent sur le coup et ne reviennent plus parce qu'ils attendent le prochain événement. Alors que là, avec l'application etc. c'est comme si les gens seront en ville en permanence. Et puis la ville n'est plus la ville, c'est un village : **Foyal Village** (sourire). Enfin on ne l'a pas dit aujourd'hui mais on aura aussi un petit train électrique, qui permettra aux clients de faire le tour de la ville.



La Conciergerie, rue Victor Hugo (DR).jpeg

Warrens Wassouf :

« **Quinze jours de plus en confinement et c'est la mort annoncée de pas mal de PME** »



Warrens Wassouf (MI)

Figure des commerçants du centre-ville, Warrens Wassouf est le gérant des magasins Wall Street. Il partage ici son inquiétude quant à l'impact de ce reconfinement sur le tissu des PME martiniquaises.

Antilla : Que pensez-vous depuis longtemps implanté à Foyal que vous êtes, de toutes ces récentes innovations ?

Warrens Wassouf : L'un des avantages de cet espace de conciergerie c'est, pour les clients, de pouvoir y laisser leurs achats ; ce qui leur permettra de déambuler dans le centre-ville afin de faire d'autres achats, de prendre un pot, d'aller au restaurant, etc. Donc ce concept est complémentaire de l'idée qu'on peut avoir du centre-ville, c'est-à-dire qu'on ne perd pas le relationnel avec le client, qui a la possibilité certes de récupérer ses achats, mais aussi de les laisser à cette conciergerie et de déambuler,

donc de garder le contact et peut-être de découvrir autre chose. Pour moi cette conciergerie amène donc le chaland à récupérer et à découvrir.

Aussi intéressantes qu'elles soient, ces innovations auraient-elles dû être réalisées plus tôt selon vous ?

Je pense que oui. C'est vrai qu'on l'a fait dans une période où c'était l'urgence par rapport au confinement etc., mais il fallait mettre la 'bécanne' en route. C'est chose faite, maintenant c'est la **communication** et l'accompagnement vers les commerçants afin qu'ils adhèrent de plus en plus – parce qu'il n'y en a que 270 alors qu'il y a 1000 et quelques commerçants. Il y a donc un travail de terrain à faire, de porte à porte, aller leur expliquer comment se développer, etc. Mais je n'ai pas trop peur à ce sujet puisque le commerçant est par nature un compétiteur : il suffit qu'une majorité décide de 'jouer le jeu' et l'ensemble des commerçants le fera en très peu de temps.

Comment vos entreprises et vous avez vécu le premier confinement et vivez le deuxième ?

Ce deuxième confinement est terrible pour nous, parce qu'il est aussi mortel économiquement. Je dis ça parce que lors du précédent confinement on a eu l'espoir du gouvernement nous accompagnant notamment avec les PGE (Prêt Garanti par l'Etat) qui ont permis de rétablir un semblant de trésorerie afin de redémarrer, mais on n'a même pas eu le temps de redé-

marrer qu'il y a eu ce deuxième confinement... Il y a quelques jours, nous avons rencontré Mr le préfet et avons notamment parlé de l'Espagne, où il a été décidé de laisser vivre les PME (Petite et Moyenne Entreprise) au détriment des hypermarchés. Je dis ça parce que si on regarde le système économique français, il y a **80%** de PME. Donc en fait ça coûte beaucoup plus cher à l'Etat de faire du chômage partiel sur ces 80%, que d'en faire sur les 20% restants des grosses structures. Déjà là il y a un problème. Et puis est-ce que nous, PME, sommes vecteurs du virus alors que nous recevons peut-être 10 clients par jour et que les mesures sanitaires sont bien établies chez nous ? Une grande enseigne a ouvert récemment, et ça a drainé beaucoup de monde... Donc je pense qu'il y a une injustice et inégalité. En tout cas, 15 jours de plus en confinement et c'est la mort annoncée de pas mal de PME. Sachant que sur le centre-ville nous avons 3700 salarié.e.s ; ce qui est énorme.

Propos recueillis par Mike Irasque

**Pour le moment le mercredi, vendredi et samedi, de 13 à 18h. *Entretien réalisé le 13-11-20. *Un concept de Foyal Village (« un nouvel élan ») soulignant l'importance accordée par ses promoteurs aux « relations humaines et aux valeurs de partage, proximité et dynamisme ».*

...**Suite page 3**

La question raciale o péyi : Que faire ? Rester calme ou tout brûler ?



chez nous aux Antilles. Voir des personnes noires se faire violenter par des personnes blanches, les voir se révolter laisse peu de noirs antillais de marbre. On sait instinctivement que nous sortons du même arbre même si nos branches ont poussé dans des pays différents. On se ressemble. Pourtant notre indignation est parfois moindre quand des faits similaires se produisent au Brésil ou en Israël. On ne se demande pas assez souvent si les Noirs aux Etats-Unis ont conscience du racisme que subissent leurs semblables dans d'autres par-

ties du monde. Alors qu'on se mobilise pour George Floyd sur toute la planète, les noirs américains se mobilisent-ils contre les brutalités au Brésil, en France, en Italie ou au Moyen Orient ? Eux bénéficient de la puissance médiatique et culturelle des Etats-Unis pour faire connaître leurs luttes. Même si ces dernières sont légitimes, je m'imagine mal hurler tout le temps contre le racisme aux Etats-Unis alors qu'il frappe tant de personnes dans d'autres parties du monde.

Peut-on parler ouvertement de la question raciale sans tomber dans des extrêmes ?

Peut-on y réfléchir courtoisement ? Peut-on appeler un chat un chat sans être comparé à je ne sais qui ?

Déjà, ce n'est un secret pour personne que la couleur de peau joue un grand rôle dans nos relations et dans la vie socioéconomique aux Antilles. Dire cela n'est pas s'inscrire dans un registre de plaintes, d'excuses ou de racisme.

La question raciale au pays est une réalité. Nos pays se sont construits sur des rapports de « races » et de classes, tout comme aux Etats-Unis, mais la situation est différente chez nous. Les noirs ne sont pas une minorité en Guadeloupe et en Martinique. Notre majorité numérique nous procure une forme de détachement vis-à-vis de la question raciale dans l'espace public. Emotionnellement, nous ne sommes pas sous pression : inutile de faire attention pour sortir faire nos courses, chercher nos enfants à l'école, faire un footing, etc. Des connaissances Noires-Américaines me l'ont confirmé lors de leur passage en Martinique. Leur séjour ici a été puissant, libérateur, relaxant et autorisant la légèreté psychologique. Ils étaient libérés de leur préoccupation constante dans les grandes villes américaines : "Je suis Noir donc mes mouvements, mon expression, mes vêtements veulent dire quelque chose". Marcher dans un pays où ils voyaient constamment des

semblables avait quelque chose d'apaisant, de réconfortant.

Je profite pour dire aux blancs que dans les espaces de travail aux Antilles, ils transportent leur histoire qu'ils le veulent ou pas. Est-ce être raciste de dire cela ? Non, je ne pense pas. Votre façon de vous adresser aux autres passe tout le temps au tatami de l'histoire, l'histoire des relations raciales. Votre façon de demander des comptes, de donner des missions, des ordres, de checker l'avancée des travaux, vos blagues, remarques, tout est teinté par votre couleur de peau que vous le vouliez ou pas. Ceux et celles qui l'ont compris peuvent évoluer différemment dans ces espaces. Lorsque vous interrompez les gens, parlez plus forts, rigolez, lorsque vous êtes désinvoltes en réunion, que vous regardez les autres blancs dans le coin de l'œil, vous nourrissez la solidarité blanche. Cette solidarité n'a pas bonne presse dans les couloirs de notre histoire tourmentée. Les français blancs (ce n'est ni un gros mot ni de la discrimination) qui arrivent ici portent avec eux l'histoire de leur groupe, l'histoire des relations entre la France et la Martinique. Ne pas le comprendre c'est se préparer à perpétuer ce passé. Ne pas comprendre l'importance fondamentale de l'histoire dans la formation de nos rapports, de nos consciences, de notre identité, de nos réactions, de notre vision du monde, c'est se préparer à vivre des malentendus qui iront de la gêne au rejet brutal.

Certains blancs de France viennent ici en empruntant un couloir institutionnel qui leur octroie des avantages considérables. D'autres, issus de la classe ouvrière chez eux, viennent à l'aventure. Ce sont des galériens comme on en trouve partout. Certains viennent faire du business. Tous ces profils ont une longue histoire chez nous qui commence depuis 1635. Ils doivent comprendre que bien qu'ils soient des individus à part entière, ils font aussi partie d'un groupe social. Notre société a généré un système de

valeurs, une façon de désigner les gens et ils n'y échappent pas. Quand ils marchent dans le pays, quand ils y travaillent, vont chercher leurs enfants à l'école, font leurs courses, beaucoup de gens les voient d'abord comme membres de ce groupe social à la peau blanche.

Quand je parle de système, je désigne les grandes institutions qui composent notre société, qui régissent notre vie ensemble, nous informent, rendent la justice, etc. On peut d'ailleurs faire un petit test. Demandez-vous quelle est la composition raciale des personnes qui contrôlent les institutions suivantes : Tribunal de justice, magistrat.e.s, procureur.e, avocats, lobby Eurodom, MEDEF, Port de Fort-de-France, Chambre de commerce, DEAL, Office National des Forêts, Armée, Douane, Gendarmerie, Préfecture, Mairies, Collectivités Territoriales, Prison, Protection Judiciaire de la Jeunesse, CGMA, Direction des Affaires Culturelles, SACEM, Médias, Rectorat, les entreprises les plus puissantes du pays, Banamart, SICABAM, SARA, Météo France, agences publicitaires.

Les résultats de cette "enquête" révélaient quelque chose que nous aurions tort de passer sous silence. Si les personnes blanches sont au sommet des organigrammes, qu'est-ce que cela signifie ? L'aliénation, le fait de devenir étranger à soi-même, commence dans le silence de toutes ces choses entre autres. Que dit la question du logement, de l'aménagement du territoire ?

Que dire des quartiers souvent aisés où des personnes blanches vivent de façon intentionnelle entre elles, des quartiers à prédominance blanche ? Que dire des réseaux d'entraide qui existent pour s'installer et arriver au pays ? Que dire des privilèges acquis il y a des décennies et qui aujourd'hui sont rendus plus visibles à chaque nouvelle polémique comme celle de l'îlet Chancel au Robert ? Que se passe-t-il quand les lignes raciales



"imaginaires" ou pas sont franchies ? Que dire de ces belles maisons dont l'arrière-cour donne sur des plages que les martiniquais revendiquent comme domaine public ?

Steve Gadet

La semaine prochaine, nous publierons les réactions de Steve Gadet à certains propos d'Emmanuel de Reynal, dans l'interview que celui-ci accorda à ANTILLA il y a quelques mois, à l'occasion de la parution de son livre, *Ubuntu* (ndlr).

Céline Rose, présidente de la CPME-Martinique

« Jusqu'à maintenant je n'ai pas entendu "exonération" de charges ou "annulation" de dettes... »



Durant ce reconfinement nous avons sollicité le regard et l'expérience de Céline Rose, la présidente de la *Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) de Martinique* ; autant dire des structures directement impactées par les mesures de fermeture touchant les commerces dits « non essentiels ». Entretien entre pragmatisme et lucidité teintée d'inquiétude.

Antilla : Quinze jours après le début de ce reconfinement*, quels parallèles pouvez-vous établir entre la séquence des mois passés et la séquence actuelle ?

Céline Rose : Pour le premier confinement, on partageait tous la méthode pour lutter contre la propagation du virus. La différence aujourd'hui c'est qu'on ne comprend pas, parce qu'entre ces deux confinements il y a quand même eu des protocoles sanitaires qui ont été imposés aux entreprises. Et personne n'a rechigné à mettre en place les recommandations faites pour protéger tant les collaborateurs que les clients, à faire ce qu'il faut pour que le milieu du travail soit la sphère la

moins liée à la propagation du virus. Donc concernant ce deuxième confinement ça a été de l'incompréhension totale. Beaucoup ont eu le sentiment d'une **double peine** ; ils ont fait des investissements, ont tenu des réunions avec leurs collaborateurs pour leur expliquer les nouvelles méthodes de travail etc., mais on a eu l'impression que tout ça a été balayé d'un revers de main. Alors on a essayé de nous expliquer que le milieu du travail était aussi concerné par cette propagation du virus, mais pourquoi pas tout le monde, pourquoi uniquement ceux considérés comme "non essentiels" ? Nous avons l'impression qu'on a dit 'fermez, on vous donnera des aides'. Mais les aides données ne suffisent pas aux entreprises, qui ont envie de travailler car c'est ce qui leur permet de vivre. Vous savez, avant de faire nos propositions au préfet il nous a été expliqué que c'était plutôt dans la sphère privée qu'il avait eu un 'déficit' d'attention.

« C'est aussi ça qui semble injuste : cette impression que les gens continuent de fonctionner comme 'avant'... »

C'est-à-dire plus précisément ?

Après le premier confinement nous, martiniquais au sens large, avons fait attention au travail, dans les magasins etc., mais une fois qu'on rentrait chez nous on faisait un peu moins attention - on est allés faire la fête, les bars et restaurants ont rouvert -, donc peut-être qu'on a été moins attentifs. Il ne s'agit pas en tant que citoyens martiniquais de se dédouaner, il faut qu'on fasse tous des efforts, mais il faut aussi **préserver** la sphère économique, sinon ce sera



Exemple d'investissement en temps de Covid-19 (DR)

complicé "demain matin". Malgré des cas avérés en milieu scolaire, la sphère éducative a été préservée. Avec de nouveaux protocoles mis en place dans les établissements scolaires, il fallait faire en sorte que les enfants reçoivent un peu de savoir, ne pas 'casser' ce qui relève de l'apprentissage. Donc pourquoi avoir eu cette logique pour la sphère éducative et pas pour la sphère économique ? Même s'il fallait pour ça durcir un peu les protocoles sanitaires. Mais on ne peut pas arrêter tout un pan de l'économie, qui est d'ailleurs assez fragile en Martinique ; ça me semble contradictoire.

Vous avez mentionné des « propositions » faites au préfet : lesquelles par exemple, et avez-vous été suivis sur une ou plusieurs d'entre elles ?

Malheureusement, nous n'avons pas été sollicité.e.s avant la décision (de reconfinement), on s'est retrouvé.e.s devant le fait accompli. On a remonté notre mécontentement et à ce moment-là on a été reçu.e.s., mais malheureusement après. D'ailleurs c'est encore une différence entre le premier confinement et le deuxième. Pour le

premier, dès l'annonce de M. Macron nous avons été tout de suite convoqué.e.s en préfecture pour avoir un échange sur ce qui se passait. Là ça n'a pas été du tout la même méthode. Il faut savoir que nous préconisons un **couvre-feu**, même très strict – par exemple à 19h en semaine et 15h le samedi – pour ralentir la propagation du virus, sachant qu'on pensait vraiment à la sphère privée : ralentir les interactions festives qu'on serait tenté.e.s d'avoir en cette période de crise. Et il faut le dire, ce deuxième confinement a l'air bien moins respecté que le premier. D'ailleurs c'est aussi ça qui semble injuste : cette impression que les gens continuent de fonctionner comme 'avant'. On dit aux entreprises de fermer, mais la population elle est là... . Alors qu'est-ce qu'on cherche à faire ? Freiner l'économie ou la propagation du virus ?

« Là on nous parle de 'troisième vague', donc comment voulez-vous que les gens bougent ? »

Dans les grandes lignes quel est votre regard sur les dispositifs d'aide, notamment étatiques, établis suite à ces

confinements ?

On nous a annoncé des dispositifs pour les loyers, ce qui a d'ailleurs été un gros problème lors du premier confinement. On annonce des reports de loyers, mais M. Macron n'est pas le bailleur de toutes les entreprises ; concrètement sur le 'terrain' ça ne se fait pas, ce n'est pas avéré. Alors *a priori* ils ont compris qu'il y avait eu un couac : il y a une mesure fiscale et c'est parfois jusqu'à 50% du montant du loyer abandonné ; le propriétaire aura une 'défisc' sur ses impôts s'il abandonne le loyer de novembre. On verra si ça incite les bailleurs à abandonner leurs loyers. D'ailleurs au premier confinement certains bailleurs avaient carrément suggéré à des dirigeants d'entreprise de se tourner vers le PGE (Prêt Garanti par l'Etat) pour payer leurs loyers. Au fait "tout le monde" dit que le PGE est une aide, mais c'est un **endettement** de l'entreprise. Le réseau des CPME proposait d'ailleurs de regrouper toutes les dettes et d'étaler cela sur 5 à 10 ans, car on est toujours dans une phase où on sera dans l'attente... . Là on nous parle de 'troisième vague', donc comment voulez-vous que les gens bougent ?

Dans une précédente interview à Antilla, vous évoquiez la « capacité de résilience » des martiniquais : si "troisième vague" - et nouveau confinement - il y a, cette capacité se verra affaiblie, et peut-être grandement, non ?

Oui et cette capacité sera mise en face de la réalité... . C'est-à-dire que si vous devez fermer, vous fermerez. Vous avez beau être résilient comme vous voulez ; là vous serez résilient pour faire les démarches administratives et prendre la décision de fermer votre entreprise. Et on attendra que toutes les vagues soient passées pour se dire 'je redémarre quelque chose'. Alors on nous dit toujours qu'on sera soutenus. Oui mais à une hauteur qui ne sera pas celle d'une possible **catastrophe**. Et jusqu'à maintenant je n'ai pas entendu "exonération" de charges ou "annulation" de dettes : j'entends toujours "report, report...". Mais jusqu'à quand ?

Propos recueillis par Mike Irasque

Le 11 novembre :

Un « Mémorial Day à la Française » ?

C'est par une loi du 24 octobre 1922 que le Parlement, en France, déclare le 11 novembre comme fête nationale. Quatre vingt dix ans plus tard, c'est par une loi du 28 février 2012, que le Parlement fixe le 11 novembre, désormais, comme jour de commémoration de tous les « morts pour la France ». On pourrait dire : qu'ainsi, était institué, le 11 novembre, comme « Mémorial Day Français », à l'instar du Mémorial Day Américain, célébré chaque année le dernier lundi du mois de mai, et qui honore l'ensemble des militaires américains morts dans toutes les guerres.

Commençons par situer historiquement, l'origine de l'institution de ce « Mémorial Day à la Française ». La revue « Vie Publique » dans son édition en ligne du 9 novembre dernier nous en fait un bref résumé. Nous en reprenons ici les principaux extraits.

Les événements du 11 novembre 1918

« Début novembre 1918, le chancelier allemand, Max de Bade, demande la suspension des hostilités et annonce l'envoi de plénipotentiaires allemands pour négocier. La délégation allemande est reçue en forêt de Compiègne près de Rethondes, le 8 novembre. Dans le wagon-bureau du maréchal Foch, les conditions de l'armistice sont présentées.

Le lendemain, en Allemagne, l'empereur Guillaume II abdique et se réfugie au Pays-Bas. La République est proclamée et le nouveau gouvernement accepte les conditions d'armistice.

Le 11 novembre à 5h45 du matin, l'armistice est signé dans les conditions demandées. Les hostilités sont suspendues le même jour à 11 heures.

Un armistice est une suspension provisoire des combats dans le but de négocier une fin des hostilités. Celui signé le 11 novembre est d'une durée de 36 jours et il est reconduit à plusieurs reprises. Ce n'est qu'au moment de la signature des traités de paix

à Versailles, le 28 juin 1919, que la sortie de guerre est actée ».

Honorer un soldat inconnu, mort pour la France

« L'idée d'honorer un soldat inconnu est lancée le 20 novembre 1916, au moment de la bataille de Verdun. Le 8 novembre 1920, une loi est votée pour qu'un hommage soit rendu aux restes d'un soldat non identifié "mort au champ d'honneur".

Représentant anonyme de la foule des "Poilus", le Soldat inconnu est inhumé le 28 janvier 1921 sous la voûte de l'Arc de Triomphe à Paris.

Le 11 novembre 1923, le ministre de la guerre et des pensions, André Maginot, allume pour la première fois une flamme du souvenir. Depuis, elle est ravivée tous les soirs à 18h30.

En parallèle, de 1920 à 1925, 36 000 monuments aux morts sont édifiés. Les monuments aux morts deviennent les lieux de commémorations de la Grande Guerre au niveau local. Ils viennent donner une réponse à la forte demande mémorielle des familles.

Un premier défilé militaire commémoratif est organisé le 14 juillet 1919. Il célèbre la victoire des armées françaises sur l'ennemi.

L'hommage rendu le 11 novembre 1919 est discret. Une minute de silence est organisée en l'honneur des personnes tombées pendant la Grande Guerre. La cérémonie se déroule dans la chapelle des Invalides en présence du maréchal Foch.

L'année suivante, la cérémonie prend une dimension nationale avec la volonté d'honorer tous les soldats morts aux combats. Par la suite, les anciens combattants insistent pour que le Parlement déclare le 11 novembre comme fête nationale. C'est l'objet de la loi du 24 octobre 1922. »

De la loi du 24 octobre 1922 faisant du 11 novembre, une journée de fête nationale, à la loi du 28 février 2012, faisant du 11 novembre une Journée nationale de commémoration de tous les « morts pour la France ».

Le 11 novembre a donc acquis depuis 1922 le « poids sociologique et historique » que l'on connaît, au point parfois d'éclipser dans des mémoires certaines des dix autres journées nationales annuelles instituées par voies législatives ou réglementaires. La loi de 2012, comme pour corriger cela, va venir prendre en compte toutes les victimes, civiles et militaires de toutes les guerres, y compris celles des Opérations Extérieures.

« En plus de faire du 11 novembre la célébration du jour anniversaire de la signature de l'armistice de 1918 et de "commémoration de la victoire et de la paix", la loi du 28 février 2012, étend l'hommage à tous les "morts pour la France" des conflits anciens ou actuels.

Tous les morts pour la France qu'ils soient civils ou militaires sont désormais honorés le 11 novembre. Ce texte permet de rendre hommage à tous ceux qui ont péri au cours d'opérations extérieures (OPEX). »

C'est en ce sens que l'on peut dire que le 11 novembre, en France, est désormais comparable au Mémorial Day Américain, lequel a pour objet, aussi, d'honorer l'ensemble des militaires américains morts dans toutes les guerres. Il est intéressant de noter, que tout comme ce « jour de commémoration française des morts de toutes les guerres », le Mémorial Day Américain a évolué, en passant par plusieurs étapes. Ce dernier prendrait sa source à la fin de la Guerre de Sécession, vers 1868 ; aurait pris le nom de Mémorial Day en 1882 ; ne serait passé au niveau fédéral qu'en 1967 ; et ce n'est qu'en 1971 que ce Mémorial Day Américain a pris sa configuration actuelle célébrée le dernier lundi du mois de mai. Une différence, tout de même entre les deux « Mémorial Day », celui des Américains visent plus particulièrement les militaires morts pour leur pays (la fête des anciens combattants se déroule donc un autre jour) ; tandis que celui des Français concerne tous les « morts pour la France », civils et militaires.

**Fort de France le 10/11/2020
José NOSEL**

PAR JOSÉ NOSEL

A propos des pluies abondantes de ce mois de Novembre 2020...



Casse de la RD 15 - © Pierre Sotier

Novembre 2020, comme en mai 2009, un épisode pluvieux sur la Martinique, « surprenant », par l'ampleur catastrophique des dégâts

En découvrant, à la télévision et sur des vidéos des réseaux sociaux, l'ampleur catastrophique des dégâts causés par l'épisode pluvieux de ce début novembre 2020, j'ai pensé à un autre épisode de pluie intense, celui de mai 2009, qui avait causé des dommages importants aux constructions et infrastructures du pays et qui m'avait inspiré une réflexion au sujet du risque d'inondations. J'en avais tiré un article publié dans la revue Antilla en juin 2009.

Je m'étais rendu compte que depuis au moins 3 décennies, où des efforts fructueux ont été portés sur la prévention des risques cycloniques et sismiques, c'étaient les risques de fortes pluies, et inondations, dans leurs conséquences, qui devenaient les risques naturels majeurs les plus fréquents de la Martinique.

Car autant ces risques de pluies et d'inondations ont des conséquences souvent catastrophiques, comme l'épisode en cours, voire parfois mortelles, autant ces risques, non seulement, nous ne les prenons pas suffisamment, à la hauteur des enjeux en cause, mais encore, il me semble que, par nos comportements individuels et collectifs, nous les aggravons. En particulier, par une politique de constructions, qui pourrait être plus rigoureuse quant à leurs implantations. Mais surtout par une politique de traitement des eaux pluviales et d'évacuation qui demeure insuffisante, quand elle n'est pas tout simplement négligée. Voyez, ce que je disais devant l'ampleur des dégâts de cet épisode pluvieux de 2009, dans un article de juin 2009, qui sera repris, en 2011, dans le tome 3 de mes ouvrages de « chroniques d'écologie politique », page 211, éditions Société des écrivains, Paris, 320 pages.

Et comme en 2009, je redis, « **A ceux qui ont à faire face directement aux conséquences de l'évènement, avec, en plus le**

contexte déjà plus que préoccupant de nos jours : solidarité, bon courage, tchimbé raide.

« Les inondations, principal risque majeur, à la Martinique ?

Pourquoi sommes-nous, toujours surpris par la survenance des inondations, et surtout par l'ampleur des conséquences de ce risque, alors qu'il constitue un de nos principaux risques majeurs à la Martinique ?

Nous voici à nouveau surpris ; surpris par un phénomène de risque ; non pas principalement par la survenance du risque, souvent difficilement prévisible, mais par l'ampleur des conséquences du risque. Le nouvel évènement, une grosse quantité de pluie, pendant une brève période, en particulier en début de matinée de ce mardi 5 mai, dans un contexte pluvieux depuis plusieurs jours. Et nous voilà surpris par l'ampleur des conséquences de cet évènement. Un évènement qui se produit, de plus, en plein carême, en plein mois de mai. Nous sommes surpris, comme nous avons été surpris, par l'ampleur des conséquences du risque cyclonique avec le cyclone DEAN, surpris de l'ampleur du risque sismique, avec le tremblement de terre du mois de novembre dernier, surpris par l'ampleur du risque social, avec les évènements de février dernier, évènements commencés seurement le 5 février, mais dont nous n'avons encore qu'une vague idée, aujourd'hui, de l'ampleur des conséquences à terme, de ce que certains qualifient de tsunami social.

Réduire, au moins, les conséquences des risques, qui sont appelées à être de plus en plus violentes, par une mitigation appropriée, quand on ne peut pas les prévoir

Les questions que nous souhaitons posées, ici, ne concernent pas les prévisions

de ces événements ; La météo climatique, en dépit de ses modèles mathématiques et statistiques très sophistiqués, arrive aux limites de ses capacités de prévisions, sur des tous petits territoires comme notre île, avec en plus des micro climats, générateurs d'alternances de pluies et de soleil, parfois déroutantes.

Il n'est pas rare de partir de Saint Pierre sous un soleil radieux, de traverser le centre sous des trombes de pluies et d'arriver au Marin sous un soleil éclatant, en l'espace de moins de deux heures ;

Quant aux tremblements de terre on connaît l'extrême limite des possibilités de prévisions en la matière. Quand les sismographes se mettent à twister, le phénomène est déjà là ; et la méthode de « prévision » par l'observation des animaux qui, eux, pressentiraient le tremblement de terre, n'est pas entrée dans notre culture ;

S'agissant des risques sociaux, la météo social dispose de quelques outils d'analyse et de prévisions ; mais ce sont souvent, ceux-là même qui ont mis en place ces outils et autres observatoires de la vie sociale, qui s'empressent d'ignorer les indications du climat social que révèlent les statistiques de ces instruments de météorologie sociale. C'est ainsi que l'observation du chômage des jeunes du pays, dans un contexte de perspectives d'avenir, encore insuffisamment ouverte, et dans un contexte d'accentuation de la violence ordinaire, permet de pronostiquer, d'événements nouveaux risques sociaux, à venir.

Mais une fois de plus, nous risquons d'être surpris, non pas par l'événement, en tout cas pour certains d'entre-nous, mais par l'ampleur, comme à chaque fois des conséquences de la survenance du risque. Et ce, d'autant, qu'il semble bien que les phénomènes de risques soient appelés à être de plus en plus violents, tandis que notre mémoire des catastrophes s'estompe très rapidement, d'un phénomène à l'autre ; dans « ce monde de l'instantanéité, marqué par ses dérèglements » que rappelle l'écrivain Amin Maalouf. Si le cyclone Dean rappelait à certains, les cyclones Beula, ou Edith, les pluies du 5 mai 2009 rappellent peut-être Cindy. Mais ce qui frappe dans tous les cas c'est que c'est le plus souvent par inondations que nous perdons des vies humaines lors de la survenance de ces événements ; **c'est par les pluies abondantes et les inondations que nous viennent les gros sinistres de chaussées éventrées de glissement de**

terrains, de maisons et voitures emportées, de biens industriels, agricoles, artisanaux et domestiques endommagés.

Bref, nous n'avons peut-être pas pris en compte suffisamment les conséquences des phénomènes d'inondations.

La question est donc, peut-on réduire les conséquences de ces risques, et singulièrement les conséquences des risques d'inondations

Bien sûr, on nous dit, il faut savoir accepter ce que l'on ne peut pas empêcher.

Mais, ne peut-on pas empêcher que nous subissions tant de pertes par inondations quand surviennent des phénomènes climatiques, même imprévus, comme celui que nous venons de subir ?

Reconsidérer l'aménagement et l'organisation de notre territoire, en tenant compte davantage des phénomènes de pluies abondantes et d'inondations

La réponse, plus facile à dire qu'à mettre en œuvre, serait de **reconsidérer l'aménagement et l'organisation de notre territoire**, en tenant compte davantage des phénomènes de pluies abondantes et d'inondations ; c'est ainsi que :

Non seulement il ne faudrait plus laisser construire dans le lit majeur des rivières, mais il faudrait enlever les constructions qui s'y trouvent actuellement ;

Le respect de la zone non-aedificandi de 10 M le long des berges des rivières devrait être scrupuleusement exigé et donc prévu dans tous les plans locaux d'urbanisme ;

L'expérience présente montre que le curage et nettoyage des rivières et des ravines ne doit pas se faire seulement à l'approche de la période cyclonique, mais

toute l'année si possible. Les quantités de déchets entraînées par les inondations et déposées en partie dans les rues des bourgs, dans les maisons et dans les embouchures des rivières sont impressionnantes ; ce sont autant d'embâcles, qui obstruent le cours habituel de l'eau et l'amène à « déborder » très rapidement hors de son cours, envahissant et emportant tout sur son passage ;

Trop de constructions demeurent encore sur des zones à très haut risque de glissement en attendant que l'événement fatal vienne le rappeler à l'occasion.

Quant à cette inondation, à chaque fois de l'autoroute, sur la portion conduisant à l'aéroport, on peut s'étonner qu'une telle situation se reproduisant à la moindre pluie n'ait pas trouvé encore de solution ; c'est surprenant. Il est vrai que les inondations constituent un risque naturel majeur dont on parle peu. Le risque volcanique, le risque cyclonique, le risque sismique, le risque de tsunami, sont des risques dont on entend parler volontiers, beaucoup moins du risque d'inondation. **Ce sont pourtant les inondations, répétons-le, qui donnent, chez nous, cette ampleur aux conséquences des catastrophes naturelles, en termes de pertes de vies humaines et de pertes de biens matériels.**

Sans une certaine reconsidération de notre approche de cette question de risque, pour encore mieux anticiper les conséquences éventuelles prévisibles, je ne doute pas que nous nous réservons encore bien des surprises, hélas, pour les prochains événements à venir. **A ceux qui ont à faire face directement aux conséquences de l'événement, solidarité, bon courage, tchimbé raide. Juin 2009 »**

Fort de France le 15/11/2020

José NOSEL



RN 1 Saint-Jacques - © Pierre Sotier

== Ajl 01837.1946 ==

DM HOLDING

Société civile de portefeuille

Au capital social de 100 €

Siège social : Habitation Maniba

97222 CASE-PILOTE

885 276 493 RCS FORT DE FRANCE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 novembre 2020 : Le capital social a été augmenté de 1.134.050 euros pour être porté à 1.134.150 euros, par voie d'apport en nature. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

- Ancien Capital : 100 euros
- Nouveau Capital : 1.134.150 euros

Pour avis,
Ajl 01837.1946

== Ajl 01826.1946 ==

CARIME INVEST 3

Société civile immobilière en liquidation

au capital de 630 000 euros

Siège social et de liquidation :

4, rue des Hibiscus, Clairière

97200 FORT-DE-FRANCE

834 049 207 RCS FORT-DE-FRANCE

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'AGE du 30/09/2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable. M. Philippe COUETTE, demeurant Villa Printania, rue Hector André, 97200 FORT-DE-FRANCE, est nommé liquidateur pour toute la durée de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 4, rue des Hibiscus, Clairière, 97200 FORT-DE-FRANCE. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe TMC de FORT-DE-FRANCE, en annexe au RCS.

Pour avis,
Ajl 01826.1946

== Ajl 01827.1946 ==

CARIME INVEST 3

Société civile immobilière en liquidation

au capital de 630 000 euros

Siège social et de liquidation :

4, rue des Hibiscus, Clairière

97200 FORT-DE-FRANCE

834 049 207 RCS FORT-DE-FRANCE

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 19/12/2019 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Philippe COUETTE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe TMC de FORT-DE-FRANCE, en annexe au RCS.

Pour avis,
Ajl 01827.1946

== Ajl 01828.1946 ==

AVIS DE CONSTITUTION

Le 29/10/2020, il a été constitué la SAS: 2EN
Capital: 1000€. **Objet:** Importations, exportations et

commerce de tout articles et produits marchands non réglementés au détail et au gros sur internet par correspondance et en boutique physique, en France et dans tous pays. **Siège & Pres.:** PIERRE-LOUIS Jocelyne, Hameau de Pointe Lynch 97231 Robert. **Durée:** 99 ans. Au RCS de FORT DE FRANCE.

Pour avis,
Ajl 01828.1946

== Ajl 01829.1946 ==

R.L.G PRODUCTION SARL

530 307 339 au capital fixe de 8 000€

55 Rue Henri BARBUSSE Terre Sainville

97200 FORT DE France

RCS Fort de France

TRANSFERT DE SIEGE

L'A.G.E du 15/10/2020 a décidé de
Le transfert du siège/établissement principal au 337 rue Théodore TALLY
Cité DILON 97200 Fort de France à compter du 1er novembre 2020

Les statuts ont été modifiés en conséquence. Modification au RCS de FORT DE FRANCE.

Pour avis,
Ajl 01829.1946

== Ajl 01830.1946 ==

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 1^{er} juillet 2020, il a été constitué une **SAS dénommée : SAS SAGRENOV**. **Siège social :** 337 Rue Théodore TALLY Cité Dillon 97200 Fort de France. **Capital social :** 1500 euros **Objet :** Tous travaux de rénovations et agencement pour les particuliers et entreprise. **Gérant :** Monsieur FORTUNE Lucien Xavier Demeurant 2 Résidence Ti canne Montgérald 97200 Fort de France. **Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Fort de France.

Pour avis,
Ajl 01830.1946

== Ajl 01831.1946 ==

Avis rectificatif

Rectificatif à l'annonce parue dans ANTILLA, n°01220.1929, le 23/07/2020, Concernant la **SASU AGENCEMENT SOLUTION PLACO**, au capital de 1000 €. **Siège social :** 32 rue du Morne Rouge 97270 SAINT-ESPRIT RCS FORT DE FRANCE. Siren 840581524- Lire Radiation à la date du 31/01/2020 au RCS de FORT DE FRANCE; En lieu et place de Radiation au RCS de FORT DE France.

Pour avis,
Ajl 01831.1946

== Ajl 01832.1946 ==

LE DIAMANT D'OLIVIA

Société civile immobilière

au capital de 1.000 €

Siège social : 11 Lot Laugier 2

97215 RIVIERE SALEE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à RIVIERE SALEE du 29 octobre 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes: **Forme sociale :** Société civile immobilière **Dénomination sociale :** LE DIAMANT D'OLIVIA

Siège social : 11 Lot Laugier 2 – 97215 RIVIERE SALEE. **Objet social :** La Société a pour objet : l'acquisition, la construction, la réhabilitation, l'administration et l'exploitation, par location ou autrement, et la jouissance des biens et droits immobiliers composant son patrimoine, ainsi que l'acquisition ou la possession par voie d'apport, achat, bail à construction, emphytéotique ou autrement, de tous immeubles ou droits immobiliers. **Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. **Capital social :** 1.000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire. **Gérance :** Monsieur David, Hubert BERNARD, demeurant : 11 Lot Laugier 2 – 97215 RIVIERE SALEE

Clauses relatives aux cessions de parts :

-agrément requis dans tous les cas, sauf pour les cessions consenties à des associés ou descendants du cédant.
-agrément des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Fort de France.

La Gérance
Pour avis,
Ajl 01832.1946

== Ajl 01833.1946 ==

HU QUEST

Société par actions simplifiée

au capital de 1.000 €

Siège social : 8 bis rue Gaston DEFFERRE

97200 FORT-DE-FRANCE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Fort-de-France du 05 octobre 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes: **Forme :** Société par actions simplifiée.

Dénomination : HU QUEST.

Siège : 8 bis rue Gaston DEFFERRE – 97200 FORT-DE-FRANCE. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. **Capital :** 1.000 €. **Objet :** la Société a pour objet, en France et à l'étranger, les opérations de prise de participations dans toutes sociétés ou entreprises, françaises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations et des entreprises qui en dépendent.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions entre associés est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises au respect d'un droit de préemption des associés et d'un agrément préalable de la collectivité des associés. **Président :** Fabien BONDU, demeurant : Rue Soleil Cou Coupé, Résidence La Yole, Apt A01 Bât A, Etage 0, 97200 FORT-DE-FRANCE

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Fort-de-France.

Le Président
Pour avis,
Ajl 01833.1946

**== Ajl 01834.1946 ==
VERTIGO IMMO**

**Société civile immobilière
au capital de 1.000 €
Siège social :**

**62 B Lotissement Les Lys Redoute
97200 FORT-DE-FRANCE**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Fort-de-France du 28 octobre 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : VERTIGO IMMO

Siège social : 62 B Lotissement Les Lys Redoute
97200 Fort-de-France

Objet social : La Société a pour objet : l'acquisition, la construction, la réhabilitation, l'administration et l'exploitation, par location ou autrement, et la jouissance des biens et droits immobiliers composant son patrimoine, ainsi que l'acquisition ou la possession par voie d'apport, achat, bail à construction, emphytéotique ou autrement, de tous immeubles ou droits immobiliers. **Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. **Capital social :** 1.000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : Madame Amandine LE BOURG, demeurant : 62 B Lotissement Les Lys Redoute
97200 Fort-de-France.

Clauses relatives aux cessions de parts : -agrément requis dans tous les cas, sauf pour les cessions consenties à des associés ou descendants du cédant

-agrément des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Fort de France.

La Gérance

Pour avis

Ajl 01833.1946

**== Ajl 01835.1946 ==
AVIS DE MARCHÉ**



Identification de l'organisme qui passe le marché: COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE DGA Infrastructures et Equipement - Rue Gaston DEFERRE CS 30137 - 97201 Fort-De-France Martinique - tél.: 0596-59-63-00. **Télécopie:** 0596-72-68-10.

Adresse Internet: <https://collectiviteterritorialede martinique.achatpublic.com>

Dossier de consultation à récupérer par voie électronique sur le site : <https://collectiviteterritorialede martinique.achatpublic.com>

Référence « GENERATEURPISCINE -20-20 »

Objet du marché: Travaux d'installation d'un générateur d'hypochlorite de sodium à la piscine de Pointe des Nègres

Pour avis

Ajl 01835.1946

**==Ajl 01836.1946 ==
AVIS DE MODIFICATION**

Dénomination sociale : TI LORRAIN **Forme sociale :** SAS. **Capital :** 1000€. **Siège :** Quartier Morne Roche 97211 Rivière Pilote. Numéro SIREN 850 374 638 RCS FORT DE FRANCE. Suite à l'AG extraordinaire du 29/10/2020, M. Mora Stéphane cède à Mme Velle Julie 501 actions et démissionne de son poste de président. M. Bourgeois Jeremy cède 249 actions à Mme Velle Julie. Les associés M. Mora Stéphane et M. Bourgeois Jeremy quittent la société. Mme Velle Julie est nommée présidente avec 1000 actions. Les statuts ont été modifiés en ce sens. Mention au RCS de FORT-DE-FRANCE.

Pour avis

Ajl 01836.1946

**== Ajl 01840.1946 ==
AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP, en date du 1er Septembre 2020 à Fort de France il a été constitué une société par actions simplifiées (SAS) répondant aux caractéristiques suivantes:

Dénomination:

Nom commercial: HAPPY'QI institut

Siège social : Quartier Morne - Vert - 97224 DUCOS

Objet social : Qi - gong, soins énergétiques - ME3C-acupression - soins techniques corporelles - ventes d'articles **Durée :** 99 années, à compter de la date d'immatriculation au RCS de Fort de France. **Capital social :** 500 EUROS, apport en numéraire. **Président :** Monsieur LITAMPHA Thierry demeurant à Ducos. La société sera immatriculée au registre du Commerce et des sociétés de Fort de France.

HAPPY'QI institut

Le Président

Pour extrait

Ajl 01840.1946

**== Ajl 01841.1946 ==
M&C SASU**

**au capital de 1 000 euros
Station CAP Ravine Plate-RN6
97280 LE VAUCLIN
RCS FDF 821 987 468**

TRANSFERT DE SIEGE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 26 octobre 2020, l'associé unique a décidé de transférer à compter du 1^{er} novembre 2020, le siège social qui était au 126 rue Charlotte-Les sommets de Terreville-97233 Schoelcher à l'adresse suivante Station CAP-Ravine Plate-RN6-97280 Le Vauclin. L'article 4 des statuts a été modifié, en conséquence. Mention sera faite au RCS de FDF.

Pour avis

Ajl 01841.1946

**== AJL 01842.1946 ==
DIGICEL IDOM**

**Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : Oasis - Quartier Bois Rouge
97224 DUCOS
827 618 737 RCS FORT DE FRANCE**

Aux termes des décisions de l'associé unique du 11 août 2020, **Monsieur Pierre CANTON-BACARA**, né le 14 avril 1973 à Rennes et demeurant 96 rue de Brevières - 44430 Le Loroux-Bottereau a été nommé en

qualité de Président pour une durée indéterminée en remplacement de M. Florent DAUBORD.

Mention sera faite au RCS de FORT DE FRANCE.

Pour avis

Ajl 01842.1946

**== Ajl 01843.1946 ==
AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 octobre 2020. Il a été constitué une société.

Forme juridique : SAS. **Dénomination :** NELL'IDA SPA. **Siège social :** 148 Chemin CLEMENCIN - Palmiste - 97232 LAMENTIN. **Objet :** Services d'entretien corporel, liés au bien-être, au confort physique, le hammam, les soins d'amaigrissement et d'amincissement, traitement des troubles respiratoires, du ronflement, l'hébergement, la musicothérapie, l'accueil de jour des personnes âgées valides et semi valides, la restauration traditionnelle, l'évènementiel, l'accompagnement des aidants familiaux, des personnes en post-thérapies, prestations de services divers. **Durée :** 99 ans. **Capital social :** 1 500 €. **Montant des apports en numéraire :** 1 500 €. **Présidente :** Madame THERESIN Julie Maryse **Immatriculation :** au RCS de Fort-de-France.

Pour avis

Ajl 01843.1946

**== Ajl 01844.1946 ==
AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 08 octobre 2020. Il a été constitué une société.

Forme juridique : SCI. **Dénomination :** PALO SANTO. **Siège social :** 148 Chemin CLEMENCIN - Palmiste - 97232 LAMENTIN. **Objet :** Gestion d'un portefeuille de valeur mobilière, l'acquisition d'un ensemble immobilier avec terrain, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers et notamment le l'immeuble ci-après : Un immeuble situé 148 chemin CLEMENCIN - Palmiste- 97232 LAMENTIN. **Durée :** 99 ans. **Capital social :** 1 500 €. **Montant des apports en numéraire :** 1 500 €. **Gérant :** Madame BELCOU Roseline, Clarisse née ROSAMOND. **Immatriculation :** au RCS de Fort-de-France.

Pour avis

Ajl 01844.1946

**== Ajl 01845.1946 ==
AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes.

Forme : Société par Action Simplifiée. **Dénomination:** AERAS CONSEILS. **Siège Social :** 92 rue du Belvédère 97233 Schoelcher. **Objet:** Les conseils, l'ingénierie de projet et prestations de services diverses dans les domaines de l'agriculture durable, le suivi environnemental des milieux à différentes échelles géographiques, la qualité de l'alimentation et prévention de la santé, la biologie marine, **Durée :** 99 années. **Capital :** 3 300 euros **Président :** Mr Jean IOTTI 92 rue du belvédère - 97233 Schoelcher. Immatriculation au RCS de Fort-de-France

Pour avis

Ajl 01845.1946

== Ajl 01846.1946 ==

STOP
Société civile immobilière en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social : 24, rue Blénac
Fort De France 97200
Siège de liquidation : C/o Monsieur Charly
REMY - Appartement 89
Immeuble Panorama
Boulevard de la Marne
97200 Fort De France
479 646 960 RCS FORT DE FRANCE

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 13 Novembre 2020 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Charles REMY, demeurant appartement 89, Immeuble Panorama, Boulevard de la Marne, 97200 Fort De France, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de FORT-DE-FRANCE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
 Le Liquidateur
 Ajl 01846.1946

== Ajl 01847.1946 ==

SARL DAJYLE
AU CAPITAL DE 3000.00€
Siège social : 325 Boulevard du Nord
Cité de Briand FLOREAL
97234 FORT DE FRANCE

AVIS RECTIFICATIF

L'A.G.E. du 14/12/2019 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, a donné quitus au liquidateur pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et a constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 31/12/2011. Radiation du RCS de FORT DE FRANCE.

Pour avis,
 01847.1946

== Ajl 01848.1946 ==

HLC
Société par actions simplifiée
Au capital de 5.000 euros
Siège social : ZI Les Mangles Acajou
97232 LE LAMENTIN
888 304 102 RCS DE FORT DE FRANCE

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 06 novembre 2020 : Le capital social a été augmenté de 1.225.000 euros pour être porté à 1.230.000 euros, par voie d'apport en nature. Les articles 7 et l'article 8 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de Fort de France.

Pour avis
 Ajl 01848.1946

== Ajl 01849.1946 ==

ITERATO
Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
porté à 300 000 euros
Siège social : 30, Rue Kann Ribanne
Squadra Cité Dillon
97200 FORT DE FRANCE
797 957 610 RCS FORT-DE-FRANCE

Aux termes de la délibération en date du 30 septembre 2020, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, prenant acte de l'expiration du mandat de Monsieur Luc BELYNCK, Commissaire aux Comptes suppléant, a décidé qu'il n'y a pas lieu de remplacer. Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 Novembre 2020, il résulte que le capital social a été augmenté de 290 000 euros par incorporation de réserves. En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à dix mille euros (10 000 euros).
 Nouvelle mention : Le capital social est fixé à trois cent mille euros (300 000 euros).

Pour avis
 Le Président
 Ajl 01849.1946

== Ajl 01850.1946 ==

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : FONJAK
Forme : Société par actions simplifiée
Siège social: Immeuble la Grand-Voile, Zac de l'Etang Z'Abricot 97200 FORT DE FRANCE
Objet :

- La participation et la prise de participation de la Société par tous moyens, directement ou indirectement, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement ;
- L'activité de société holding animatrice, par la définition et la mise en œuvre de la politique générale du groupe, l'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique ;

- La prestation de tous services se rapportant aux activités ci-dessus notamment de services de management, administratifs, juridiques, comptables au profit de ses filiales ou sous-filiales

- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement

Durée : 99 années. **Capital** : 1.000,00 euros. **Présidence** : Monsieur Axel JOBELLO, né le 13 juillet 1976, à FORT DE FRANCE, demeurant 44, rue Aubin-Edmond, Lot Case Navire, 97233 SCHOELCHER. **Agrément des cessions** : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Immatriculation : au RCS de FORT DE FRANCE

Pour avis
 Ajl 01850.1946

== Ajl 01851.1946 ==

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LKAB
Forme : Société à responsabilité limitée
Siège social : Zac de l'Etang Z'Abricot, Immeuble La Grand-Voile 97200 FORT DE FRANCE
Objet : La restauration rapide sur place et à emporter ; La préparation de plats à base de pâtes, pizzas, viandes, poissons, crustacés, mollusques, légumes, fruits... ; Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement. **Durée** : 99 années. **Capital** : 1.000,00 euros. **Gérance** : Monsieur Axel JOBELLO, demeurant 44 rue Aubin-Edmond, Lot Case Navire, 97233 SCHOELCHER.

Immatriculation : au RCS de FORT DE FRANCE.

Pour avis,
 Ajl 01851.1946

== Ajl 01852.1946 ==

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : GJ
Forme : Société à responsabilité limitée
Siège social : Zac de l'Etang Z'Abricot, Immeuble La Grand-Voile 97200 FORT DE FRANCE
Objet : conseil en bien-être et diététique à sa clientèle ; La vente de compléments alimentaires ; Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement. **Durée** : 99 années. **Capital** : 300,00 euros. **Gérance** : Madame Gessica BLANDY JOBELLO, demeurant 44 rue Aubin-Edmond, Lot Case Navire, 97233 SCHOELCHER.

Immatriculation : au RCS de FORT DE FRANCE.

Pour avis
 Ajl 01852.1946

Confiez-nous
 vos annonces légales
 antilla4@orange.fr

L'îlot Vins

L'Art du Vin



VINS | CHAMPAGNES | SPIRITUEUX | EPICERIE FINE



BELVEDERE



Hennessy

L'ÉPICERIE
DE PROVENCE



MOÛT & CHANDON

SAINT
JAMES

L'ÎLOT VINS
C. Cial Carrefour Cluny
97233 SCHÛLCHER
Tél. 05 96 60 29 43
cluny@lilotvins.com

L'ÎLOT VINS
Z.I. de la Jambette
97232 LE LAMENTIN
Tél. 05 96 50 32 29
jambette@lilotvins.com

L'ÎLOT VINS
Zone de Manhity
97232 LE LAMENTIN
Tél. 05 96 51 58 81
manhity@lilotvins.com

L'ÎLOT VINS
CC Marin Village
97290 LE MARIN
Tél. 05 96 68 91 51
marin@lilotvins.com

www.ilot-vins.fr



L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION - WWW.MANGERBOUGER.FR



Rhum J.M

LES RHUMS J.M HAUTEMENT RÉCOMPENSÉS AU CONCOURS MONDIAL DE BRUXELLES 2020.

Rhum J.M a une nouvelle fois été à la hauteur des attentes du jury du 27e Concours Mondial de Bruxelles, raflant trois médailles d'Or et une Grande Médaille d'Or. L'incontournable J.M X.O a été retenu parmi les dix produits « Révélation du Spirit Selection », choisis « pour leur qualité sans équivoque » par les membres du jury. Une place d'exception, distinguant le savoir-faire des équipes de la Distillerie J.M parmi les 1400 spiritueux présentés au concours.

LES RHUMS RÉCOMPENSÉS :



Rhum J.M XO
Grande Médaille d'Or



Rhum J.M 15 ans 2003
Médaille d'Or



Shrub J.M
Médaille d'Or



Rhum J.M Joyau Macouba
Médaille d'Argent



Rhum J.M Epices Créoles
Médaille d'Or



Rhum J.M Jardin Fruité
Médaille d'Argent